



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 17 février 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard
Conseiller #2:	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4:	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5:	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6:	Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 9 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le mot d'ouverture est prononcé par la conseillère, madame Nathalie Boissé. Le Maire, monsieur Michel Plourde déclare par la suite l'assemblée ouverte.

BONS COUPS DU MOIS:

054-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE : _____

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Soirée de la Femme 2019 – Dépenses 2019 – Dépôt **Annexe 3.1**

3.2 Ministère de la Famille – Demande d'aide financière pour le service de garde de la relâche – Octroi d'un montant de 2 348 \$ - Autorisation de signature du protocole **Annexe 3.2**

3.3 Cour municipale – Remise 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 – Dépôt **Annexe 3.3**




No de résolution
ou annotation

4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Comité du protocole – Membres du comité – Désignation et désignation d'un membre jeunesse	
4.2	Comité du protocole – Élaboration des procédures protocolaires – Mandat – Octroi	
4.3	Canal Info + - Proposition de services – Acceptation	Annexe 4.3
4.4	Incitatifs au développement commercial et industriel – Comité d'étude – Création	
4.5	Forum municipal 2020 - Organisation – Désignation du comité	
4.6	Stratégie jeunesse – Comité de représentants de secteur - Appel de candidatures	
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	Dossier VTT – Mandat de rencontre des représentants du MTQ – Octroi	
6.2	Route 249 – Demande de réduction de vitesse – Dépôt	Annexe 6.2
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	Règlement numéro 207-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « salon esthétique » en zone résidentielle – Abandon du projet de règlement	
7.2	Lot 4 079 639 – Vente à la Corporation de développement économique de Danville Inc. - Autorisation	Annexe 7.2
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Club de Judo Asbestos-Danville – Demande d'aide financière – Soirée Gala - Décision	
9.2	Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Demande d'appui	Annexe 9.2
9.3	Centre d'action bénévole – Semaine des popotes roulantes – Offre de partenariat	Annexe 9.3
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	MRC des Sources – Résumé de la séance du 29 janvier 2020	Annexe 10.1
10.2	Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire – Lettre du ministère – Dépôt	Annexe 10.2
10.3	Forum 2020 – Cœurs de villes et villages – 18 février 2020 à Québec	Annexe 10.3
10.4	Vivaco – Communiqué de presse – Information	Annexe 10.4
10.5	Colloque du CAMF – 28 et 29 mai 2020 à Trois-Rivières	Annexe 10.5
10.6	FQM – Rendez-vous du développement local et régional – 29 avril 2020 – Mont Ste-Anne	Annexe 10.6
10.7	Association canadienne des parcs et loisirs – Refus de notre demande d'aide financière	Annexe 10.7
11.0	<u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>	
11.1	Rapport de madame Ginette Pinard	Annexe 11.1
12.0	<u>VARIA</u>	
12.1	Envoi des comptes de taxes – Information	
12.2	Borne électrique – Parc Smith – Mise en service	
13.0	<u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 2 mars 2020 à 19 heures	
13.2	Rencontre des représentants des comités de secteur – 27 février 2020 à 19 heures	
13.3	Souper communautaire – Maison de Nana – 29 février 2020	
13.4	OTJ – Semaine de relâche – 2 au 6 mars 2020	
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
	<u>MOT DE FERMETURE</u>	
	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>	
		ADOPTÉE

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Aucun procès-verbal n'est prêt à être approuvé.

 No de résolution ou annotation	3.0 ADMINISTRATION FINANCE
	3.1 Soirée de la Femme 2019 – Dépenses 2019 - Dépôt La directrice générale dépose le bilan financier des dépenses reliées à l'organisation de la Soirée de la Femme 2019. Une somme de 284.96 \$ a été investie pour la tenue de la soirée de la Femme 2019 Le tout est soumis à titre d'information.
055-2020	3.2 Ministère de la Famille – Demande d'aide financière pour le service de garde de la relâche – Octroi d'un montant de 2 348 \$ - Autorisation de signature du protocole CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, lequel vise à soutenir de nouveaux projets et à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire; CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville pour le service de garde de la relâche et de l'été 2020; CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été autorisée pour le service de garde de la relâche et qu'un montant de 2 348 \$ sera versé à la Ville en soutien pour cette activité; CONSIDÉRANT la convention d'aide financière proposée par le ministère; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020. D'AUTORISER madame Josée Vendette, directrice générale à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Danville. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	3.3 Cour municipale – Remise du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 - Dépôt La directrice générale dépose le rapport des remises en provenance de la Cour municipale pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019. Une somme de 24 044.80 \$ est remise à la Ville de Danville pour cette période. Le tout est soumis à titre d'information.
	4.0 ADMINISTRATION DIVERS
056-2020	4.1 Comité du Protocole – Membres du comité – Désignation et désignation d'un membre jeunesse CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire mettre à jour et réviser la procédure protocolaire de la Ville de Danville; CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite impliquer les jeunes dans les différents comités de la Ville afin de les sensibiliser à la politique municipale; CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres de ce comité; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU DE DÉSIGNER à nouveau les membres actuels du comité soit, monsieur le Maire, Michel Plourde, messieurs Robert McKeage et Alain Roy et madame Micheline Charest comme membres du comité de rédaction de la procédure protocolaire de la Ville de Danville. DE DÉSIGNER monsieur James Neilson comme membre jeunesse sur ce comité. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution
ou annotation

057-2020

4.2 Comité du protocole – Élaboration des procédures protocolaires – Mandat - Octroi

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire mettre à jour et réviser les procédures protocolaires de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la nomination des membres du comité par la résolution numéro 056-2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER le comité du protocole de la Ville de Danville pour réviser et mettre à jour les procédures protocolaires de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

058-2020

4.3 Canal Info + - Proposition de services - Acceptation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville avait reçu une offre de service de Canal Info + en 2019;

CONSIDÉRANT QU'une contre-offre avait été formulée suite à l'adoption de la résolution numéro 329-2019 adoptée le 21 octobre 2019;

CONSIDÉRANT le contrat de service proposé pour une période de douze mois à compter de sa signature;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de service est conforme aux discussions tenues entre monsieur le Maire, Michel Plourde et monsieur Guy-Charles Amnotte, représentant de Canal Info + ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de services déposée par Canal Info +.

D'AUTORISER madame Josée Vendette, directrice générale à signer ladite proposition de services.

ADOPTÉE

059-2020

4.4 Incitatifs au développement commercial, agricole et industriel – Comité d'étude – Création

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de mettre en place des incitatifs au développement commercial et industriel sur son territoire;

CONSIDÉRANT la compétitivité des villes dans l'attrait des entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre sur pied un comité pour étudier les comparables et faire des propositions au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Danville inc. pourrait apporter leur expérience et expertise à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER madame Ginette Pinard et monsieur Simon Chênevert pour étudier les comparables existants avec les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Danville Inc. et formuler des propositions d'incitatifs au développement commercial, agricole et industriel au conseil municipal.


ADOPTÉE


060-2020

4.5 Forum municipal 2020 – Organisation – Désignation du comité

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de tenir un Forum municipal en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres du comité organisateur;

 No de résolution ou annotation	<p>CONSIDÉRANT QUE lors de ce forum, les citoyens pourraient élire les représentants de secteur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER messieurs Daniel Pitre et Jean-Guy Dionne pour planifier et organiser avec monsieur le Maire, Michel Plourde, le forum municipal 2020 de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
061-2020	<p>4.6 Stratégie jeunesse – Comité de représentants de secteur – Appel de candidature</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite impliquer les jeunes dans les différents comités de la Ville afin de les sensibiliser à la politique municipale;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent qu'un membre jeunesse soit désigné pour siéger au comité des représentants de secteurs afin de mieux connaître les enjeux étudiés par ce comité;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'inviter par le biais d'un appel de candidatures les jeunes adultes de 18 à 30 ans à siéger à ce comité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CRÉER un poste jeunesse au sein du comité des représentants de secteurs.</p> <p>DE FIXER l'âge du titulaire de ce poste entre 18 et 30 ans.</p> <p>DE MANDATER madame Chantal Dallaire pour procéder à un appel de candidatures pour combler un poste jeunesse au sein du comité des représentants de secteurs.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Aucun dossier n'est traité à ce point.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Germain Ducharme s'informe de l'état d'avancement du dossier de desserte du secteur Burbank (rues Stanley, Brochu et environ). La ville doit procéder à des tests de fumée pour pouvoir finaliser le dossier.</p> <p>Il informe également le conseil qu'un banc de neige important a été créé par un entrepreneur privé près de l'ancien Fleurons. Il demande à la Ville s'il serait possible de le faire enlever lors d'une prochaine opération de ramassage. Ce banc de neige nuit à la visibilité des automobilistes empruntant cette intersection. Le tout sera transmis aux employés des travaux publics.</p> <p>Monsieur Richard Letendre se demande si une inspection des lumières clignotantes aura lieu ce printemps. Il souligne que régulièrement les lumières sont éteintes. La directrice générale indique qu'une inspection sera faite cet été. Ce sont des lumières qui fonctionnent à l'énergie solaire et nous devons nous assurer que les batteries et panneaux d'alimentation fonctionnent bien.</p> <p>Il demande quand sera tenu le forum municipal. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que le conseil souhaite tenir ce forum en mai 2020.</p>
	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p>
062-2020	<p>6.1 Dossier VTT – Mandat de rencontre des représentants du MTQ - Octroi</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Michel Plourde, est mandaté par la MRC des Sources pour rencontrer le ministère des Transports afin de faire le suivi dans des dossiers régionaux;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il pourrait faire le suivi du dossier d'approbation réglementaire du règlement numéro 175-2017 amendement le règlement 37-2003 intitulé règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite finaliser ce dossier;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre,</p>

 No de résolution ou annotation	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER monsieur le Maire, Michel Plourde, pour faire le suivi de l'approbation du Règlement numéro 175-2017 amendant le règlement 37-2003 intitulé règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux auprès du ministère des Transports.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.2 Route 249 – Demande de réduction de vitesse – Dépôt</p> <p>La directrice générale dépose une demande de réduction de vitesse adressée à la Ville de Danville par une résidente de la route 249. Cette demande sera transmise au comité de circulation pour étude et considération.</p> <p>Un suivi sera également fait par monsieur le Maire, Michel Plourde, lors de sa rencontre avec les représentants du ministère des Transports puisque ce tronçon est, à notre avis, sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Des vérifications seront faites à ce titre.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Règlement numéro 207-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « salon esthétique » en zone résidentielle – Abandon du projet de règlement</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil municipal que suite à une vérification plus approfondie de la réglementation municipale en vigueur, cette modification n'est pas nécessaire. Par conséquent, ce projet de règlement dont avis de motion a été donné le 20 janvier 2020 est abandonné.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>063-2020</p>	<p>7.2 Lot 4 079 639 – Vente à la Corporation de développement économique de Danville Inc. - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville collabore avec la Corporation de développement économique de la Ville de Danville Inc. dans le développement commercial et industriel de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'accueillir l'entreprise Eddynet inc. sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville de Danville accepte de vendre un de ses terrains à la Corporation de développement économique de Danville Inc. pour permettre l'implantation de ce projet, soit le lot 4 079 639;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du montage financier du projet, la Corporation de développement économique de Danville Inc. louera avec option d'achat une partie du terrain vendu par la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du montage financier du projet, la Corporation de développement économique de Danville Inc. vendra l'autre partie du lot à Eddynet Inc.;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville recevra de la Corporation de développement économique de Danville Inc. le paiement du lot vendu lors de l'acquisition de l'entière du lot par Eddynet Inc. à l'expiration du bail, soit dans sept (7) ans;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain concerné par la présente vente est estimée à une somme de 0.45 \$ du pied carré et que la superficie du lot est de 381 499.53 pi²;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le déplacement de servitudes existantes doit être négocié;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville cautionnera le projet tant auprès de Caisse Desjardins des Bois-Francs qu'auprès d'Investissement Québec, et cela, jusqu'à concurrence d'une somme de 49 500 \$ pour chacun des cautionnements;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE VENDRE le lot 4 079 639 à la Corporation de développement économique de Danville Inc. pour une somme de 100 000 \$, laquelle somme sera payable à la Ville de Danville à l'exercice</p>



No de résolution
ou annotation

de l'option d'achat consenti par cette dernière à Eddynet Inc. dans le cadre du financement du projet d'implantation de cette entreprise, ou au plus tard dans un délai de sept (7) ans de la signature de la vente, le tout sans garantie hypothécaire.

DE CAUTIONNER les prêts souscrits auprès de Caisse Desjardins des Bois-Francis qu'auprès d'Investissement Québec pour la construction du bâtiment requis pour la réalisation du projet Eddynet jusqu'à concurrence de 49 500 \$ pour chacun desdits prêts;

D'EXIGER de la Corporation de développement économique de Danville Inc. qu'elle vende le terrain requis pour le projet d'Eddynet au montant de 0.45 \$ le pied carré, cette dernière étant autorisée à conserver le surplus du prix de vente à titre de financement.

DE MANDATER la directrice générale, madame Josée Vendette, pour négocier le déplacement des servitudes existantes avec les propriétaires concernés.

DE MANDATER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, pour signer l'acte de vente et les actes de déplacement des servitudes pour et au nom de la Ville de Danville.

DE MANDATER Le Maire, monsieur Michel Plourde et la directrice générale, madame Josée Vendette, pour signer les actes de caution à intervenir dans le dossier de la construction du projet d'Eddynet au montant de 49 500 \$ chacun.

D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.0 SERVICE INCENDIE

Aucun dossier n'est traité à ce point.

9.0 DEMANDES DIVERSES

064-2020

9.1 Club de Judo Asbestos-Danville – Demande d'aide financière – Soirée Gala - Décision

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de Judo Asbestos-Danville pour la tenue d'un Gala au montant de 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette activité n'avait pas été budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville supporte déjà le Club de Judo Danville-Asbestos en lui procurant des locaux à faibles coûts, par l'achat de matériel, par l'entretien des espaces et la remise des inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE bien que la Ville reconnaisse les bienfaits d'un tel gala, elle ne peut soutenir financièrement tous les galas des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club de Judo sont en partie sous l'égide de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER une somme de 150 \$ pour l'organisation et la tenue dudit gala, soit la moitié de la demande.

DE CONSIDÉRANT cette aide financière comme non récurrente.

ADOPTÉE

065-2020

9.2 Société canadienne du Cancer – Mois de la jonquille – Demande d'appui

CONSIDÉRANT la demande d'appui adressée aux municipalités du Québec par la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de la Jonquille;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le mois de la Jonquille.

D'INVITER les citoyens de la Ville de Danville à accorder généreusement leur appui à la cause de la Société canadienne du Cancer.

ADOPTÉE

066-2020

9.3 Centre d'action bénévole – Semaine des popottes roulantes – Offre de partenariat

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole d'offrir les repas gratuitement aux bénéficiaires de la popote roulante habitant à Danville le mardi de la semaine des popotes roulantes;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la Ville de Danville participe à cette semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de cette participation est de moins de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR des repas gratuitement aux bénéficiaires de la popote roulante habitant à Danville le mardi de la semaine des popotes roulantes.

DE PAYER les coûts de ce don.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.


10.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté. Monsieur le Maire, Michel Plourde, dépose et commente le résumé des décisions et points d'information de la séance du 29 janvier 2020 de la MRC des Sources.

10 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport pour le mois de janvier 2020 de madame Ginette Pinard est déposé.

Le rapport est disponible pour consultation sur le site de la Ville de Danville.

 No de résolution ou annotation	<p>11 VARIA</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil et les citoyens que les comptes de taxes municipales ont été envoyés ce matin. Les gens les recevront donc au cours des prochains jours.</p> <p>Elle informe également les membres du conseil et la population que la borne électrique sise au parc Smith est maintenant en fonction.</p>
	<p>12 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 2 mars 2020 à 19 heures.</p> <p>La Journée des Femmes de Danville se tiendra le 13 mars 2020 aux halls de Shipton à 18 heures.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour.</p>
<p>067-2020</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Le maire cède la parole à la conseillère, madame Ginette Pinard, afin qu'elle prononce le mot de fermeture.</p> <p>Sur la proposition de madame Ginette Pinard IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h 59.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette
 Directrice générale